

Eléments financiers

Commission permanente
du 26/09/2022

N° 47046

Dépense(s)

Réservation CP n°66

Imputation

65-738-6568-0-P433

Autres participations

Montant crédits inscrits

330 088 €

Montant proposé ce jour

14 950 €

TOTAL

14 950 €

N° 2022-125

16/06/2022

DÉCISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GÉNÉRAL des COLLECTIVES TERRITORIALES

Service : Tourisme

Objet : Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre de la politique départemental des espaces naturels sensibles.

Le Président de REDON Agglomération,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°1 du 15 juillet 2020 portant sur l'élection du (de la) Président(e) de REDON Agglomération ;

VU la délibération n°7 du 15 juillet 2020 portant sur la délégation du Conseil Communautaire au Président, et notamment en matière de sollicitation de subventions ;

Le site de l'Île aux Pies a été retenu pour un accompagnement de la Région Bretagne au titre de son dispositif d'aide "**Sites d'exception naturels et culturels**" pour la sélection des projets 2020. Cette aide régionale d'une durée de 3 ans se caractérise par un accompagnement en ingénierie (co-construction d'un diagnostic et d'un plan d'actions avec le soutien du binôme service Tourisme de la Région Bretagne et Département concerné) et d'une aide financière en investissement et en fonctionnement destinée à un ou plusieurs maîtres d'ouvrages (privés, publics, associatifs) du périmètre du site d'exception servant à l'atteinte des objectifs définis au plan d'actions triennal.

Les phases diagnostic et plan d'actions ont été menées en 2020-2021, réunissant tous les acteurs publics et privés concernés par le **site classé de l'Île aux Pies**. Lors de ce travail de co-construction, l'un des enjeux relevé est de : « S'assurer de l'équilibre social, économique et environnemental de l'action touristique sur le site de l'Île-aux-Pies : **concilier fréquentation touristique et préservation de l'écosystème du site classé** tout en s'inscrivant dans un modèle économique pérenne et durable. »

Afin de répondre à l'enjeu ci-dessus mentionné, le Comité de Pilotage du site d'exception a décidé pour son plan d'actions 2021 et 2022 de mener une **étude de fréquentation et de propositions pré-opérationnelles pour l'accueil du public sur le site classé et sensible de l'Île aux Pies**. L'objet de l'étude vise à qualifier et quantifier précisément la fréquentation de l'Île aux Pies, d'analyser les dysfonctionnements de l'accueil du public et de proposer des solutions d'amélioration pré-opérationnelles, tant sur les modes de déplacement (randonnée sur le site, stationnement voiture et cycliste) que sur l'accueil du public. D'autre part, l'étude doit devenir un document de référence pour les communes de St Vincent, Bains sur Oust et Glénac et l'ensemble des partenaires (Département, Communautés de communes...) pour

leurs futurs aménagements, dans une cohérence globale de site pour assurer la continuité des services.

Dans le cadre de ses compétences Attractivité-Tourisme et Economie, REDON Agglomération a été désignée pour être le maître d'ouvrage de cette étude.

Les montants, suite au marché de l'étude, sont plus importants que l'estimatif initial :

- Lot 1 : étude de fréquentation (Ouest-Aménagement) : 21 129,60 €
 - Lot 2 : proposition pré-opérationnelle (Atelier Ersilie) : 46 245,60 €
- Soit un total de 67 375,20 € TTC.

Le Comité de Pilotage du site d'exception naturel et culturel, dont font partie REDON Agglomération et le Département d'Ille-et-Vilaine, a souhaité poursuivre cette étude, et notamment l'étude de fréquentation (lot 1) qui semble un préalable avant tout aménagement. C'est pourquoi, il a été demandé à chaque partenaire d'augmenter sa participation financière.

Le plan de financement acté est le suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
LOT 1 : étude fréquentation	21 129.60 €	Région de Bretagne (29%)	6 000.00 €
		Département du Morbihan (22%)	5 451.50 €
		Département d'Ille et Vilaine (22%)	5 451.50 €
		REDON Agglomération (20%)	4 226.60 €
TOTAL A	21 129.60 €	TOTAL	21 129.60 €
LOT 2 : analyse de l'accueil du public et propositions pré-opérationnelles	46 245.60 €	Région de Bretagne (29%)	13 500.00 €
		Département du Morbihan (22%)	9 497.50 €
		Département d'Ille et Vilaine (22%)	9 497.50 €
		Oust à Brocéliande Communauté (7%)	4 500.00 €
		REDON Agglomération (20%)	9 250.60 €
TOTAL B	46 245.60 €	TOTAL	46 245.60 €
TOTAL (A+B)	67 375.20 €		67 375.20 €

REDON Agglomération sollicite donc une subvention au titre de la politique départemental des espaces naturels sensibles, à hauteur de 14 950 € TTC, soit 22% des dépenses d'études de 67 375 € TTC.

CONSIDERANT la sélection du site de l'île-aux-Pies dans le cadre de la politique régionale « Sites d'exception naturels et culturels »

CONSIDERANT les résultats du diagnostic et du plan d'actions menés en 2020-2021, réunissant tous les acteurs publics et privés concernés par le site classé de l'île-aux-Pies.

CONSIDERANT l'enjeu est d' : [...] *équilibre social, économique et environnemental de l'action touristique sur le site de l'île-aux-Pies : concilier fréquentation touristique et préservation de l'écosystème du site classé tout en s'inscrivant dans un modèle économique pérenne et durable.*

CONSIDERANT que l'étude de fréquentation et de propositions pré-opérationnelles du site de l'île-aux-Pies permettra d'orienter les collectivités (Département, Communauté de Communes, Communes...) et de

répondre aux enjeux identifiés de fréquentation et environnementaux sur l'Île-aux-Pies tout en gardant une cohérence globale.

CONSIDERANT que le lot 1 « étude de fréquentation » est un préalable aux futurs aménagements pour mieux prendre en compte la fréquentation touristique de l'Île-aux-Pies et de la protection de la biodiversité.

CONSIDERANT que l'objectif principal de cette étude est d'intégrer les enjeux environnementaux ;

**PAR CES MOTIF
DECIDE**

- de solliciter une subvention complémentaire de 14 950 € TTC auprès du Département d'Ille-et-Vilaine au titre de sa politique départementale des espaces naturels sensibles, correspondant à 22% d'une dépense totale de 67 375 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférant à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Président



ID : 035-243500741-20220616-D_2022_125-DE

Affiché le

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

CEN00211-22-CP DU 26/09/2022-ENS ILE AUX PIES-PARTICIPATION ETUDE FREQUENTATION

Commission permanente

Date du vote : 26-09-2022

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

IPE00214	2022-F-CP26/09/2022-ENS ILE AUX PIES-PARTICIPATION ETUDE FREQUENTATION ACCUEIL DU PUBLIC
----------	---

Nombre de dossiers 1

Observation :

ENVIRONNEMENT - Fonctionnement

IMPUTATION : 65 738 6568 0 P433

PROJET :

Nature de la subvention :

 REDON AGGLOMERATION 2022 3 rue Charles Sillard CS40264 35605 REDON <i>SIC00001 - D355236 - IPE00214</i>									
Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bains sur oust	<u>Mandataire</u> - Redon agglomeration	participation financière pour une étude de fréquentation pour améliorer l'accueil du public sur l'ENS de l'Ile aux Pies	FON : 296 823 €		€	FORFAITAIRE	14 950,00 €	14 950,00 €	

